



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 6578

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des contrôleurs du travail. Ces fonctionnaires sont aujourd'hui les grands oubliés du protocole Durafour, signé il y a maintenant sept ans. Les contrôleurs du travail sont toujours dans l'attente de la parution du décret relatif à la revalorisation de leur critère. Ces agents de la fonction publique se mobilisent pour faire valoir leurs droits. Il est urgent que l'Etat respecte ses engagements pour l'amélioration des rémunérations des contrôleurs du travail. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

La carrière des contrôleurs du travail a été revalorisée dans le cadre du protocole Durafour au même titre que l'ensemble des agents de la catégorie B. En application de ce protocole, les intéressés ont été reclassés selon les cas au 1er août 1994, au 1er août 1995 et au 1er août 1996. Ils ont perçu les rappels de traitement en conséquence. Par ailleurs, l'indemnité spéciale accordée aux contrôleurs du travail a été revalorisée de 7 % à compter du 1er janvier 1997. Enfin, le ministère a prévu de lancer une réflexion sur les métiers des services déconcentrés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Les contrôleurs du travail sont bien évidemment concernés par cette réflexion qui fera l'objet d'une large concertation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6578

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4145

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 710